

Communiqué de presse

Nantes, le 19 juin 2015

Assemblée générale de la CCI Nantes St-Nazaire

La CCI Nantes St-Nazaire a tenu, ce vendredi 19 juin, sa quatrième Assemblée Générale de l'année. Au cœur des échanges : le budget exécuté de la CCI Nantes St-Nazaire pour 2014, l'action de la CCI sur les différents territoires de la Loire-Atlantique et les problématiques de financement des entreprises.

Jean-François GENDRON, Président de la CCI Nantes St-Nazaire, est revenu en introduction de la séance sur les conclusions du rapporteur public sur les recours effectués contre les arrêtés préfectoraux relatifs au projet de l'Aéroport du Grand Ouest. La CCI a pris acte de ces conclusions et attend avec confiance le jugement du tribunal. « *Si le jugement confirme les conclusions du rapporteur public, il faudra que l'Etat prenne ses responsabilités et notamment la parution du décret officialisant la création de l'Aéroport du Grand Ouest.* »

L'Assemblée de la CCI a également réaffirmé ses préoccupations concernant la révision des valeurs locatives. Il ne faudrait pas que cette réforme se traduise par des augmentations de la fiscalité pesant sur les entreprises et notamment sur les commerces.

La CCI a adopté son budget exécuté 2014 à hauteur de 37 M€ et qui intègre un résultat négatif de 0,9 M€. Ce résultat est la conséquence directe de la baisse des ressources des CCI décidée par l'Etat. Cette situation se traduit par la mise en place d'un plan de départs volontaires en 2015, qui concernera une dizaine de collaborateurs de la CCI. Jean-François Gendron a indiqué que la CCI sera dans l'obligation d'envisager un plan de licenciement dans les prochains mois, si une nouvelle baisse des ressources des CCI devait intervenir à l'occasion de la Loi de Finances pour 2016. « *Cette réduction des effectifs est plus que regrettable ! L'Etat et les collectivités devraient laisser faire les CCI plutôt que faire eux-mêmes, un certain nombre de missions qui nous incombent concernant l'accompagnement des entreprises* ».

Le deuxième sujet débattu en séance, concerne l'action de la CCI sur les différents territoires de la Loire-Atlantique en présence de l'ensemble des membres des conseils territoriaux de la CCI. Cela a été l'occasion, de souligner l'extrême vitalité de l'action des conseils en proximité avec les entreprises et les collectivités territoriales du département.

Plusieurs actions ont été mises en exergue devant les membres de la CCI : les Rencontres écoles-entreprises à Châteaubriant, la réflexion stratégique sur le devenir économique du Vignoble, le Plan Climat-Énergie-Territoire en Pays de Retz, la valorisation des produits de la presqu'île Guérandaise, l'internationalisation des PME dans le Pays d'Ancenis, ou encore, l'atelier sur la troisième révolution industrielle et agricole sur le territoire d'Arc Loire et Vilaine. Ainsi, malgré les impacts de la baisse des ressources, la CCI Nantes-St-Nazaire réaffirme ainsi son attachement à son action de proximité.

Jean-Marc HUILIZEN, vice-président de la CCI a ensuite présenté le plan d'action de la CCI en faveur du financement des PME. La CCI anime, coordonne ou fédère plusieurs dispositifs permettant d'apporter des solutions concrètes aux TPE et aux PME à chaque stade de leur développement.

A titre d'illustration, les 7 plateformes d'initiatives locales du département ont financé en 2014, 406 projets ayant permis de créer 848 emplois. Cela s'est traduit par 3,3 M€ de prêts engagés avec 25 M€ de prêts bancaires associés. Le taux de pérennité des entreprises accompagnées est de 80% à 3 ans.

Autre dispositif clé, le fond Atlantique Initiatives Développement qui accompagne les projets de développement des entreprises. En 2014, 29 entreprises ont été financées pour un montant total d'investissement de 6,7 M€ permettant de créer ou de pérenniser plus de 400 emplois.

Troisième étage du dispositif : le prêt CCI Innovation, dispositif régional qui a d'ores et déjà bénéficié à 7 entreprises dont 3 en Loire-Atlantique.

A côté de ces dispositifs, la CCI a décidé de soutenir l'émergence de nouvelles formes de financements. A ce titre, elle est présente aux côtés de Nantes Métropole pour faciliter le développement de la Sonantes. Même démarche sur le crowdfunding où la CCI va labelliser 3 plates-formes de financements participatifs.

Dernier sujet de cette séance exceptionnelle, la prévention des difficultés des entreprises. Dans une période particulièrement difficile pour les entreprises, la CCI lance **un plan d'action pour prévenir les difficultés des entreprises en mettant en place un diagnostic prévention anonyme** accessible sur le [site internet](#) de la CCI ainsi qu'un guide Prévention accessible également en ligne.

Rubrique « Développement de votre entreprise / Anticiper les aléas de la vie de votre entreprise »

Contact presse : Marie Le Saint, T. 02 40 44 60 82, M. 06 12 25 21 98, m.lesaint@nantesstnazaire.cci.fr Twitter : @MarieLeSaint1

Siège : Centre des Salorges - 16, quai Ernest Renaud - CS 90517 - 44105 Nantes Cedex 4

Hôtel Consulaire - 35, avenue du Général de Gaulle - CS 70405 - 44602 Saint-Nazaire Cedex

T. 02 40 44 60 00 - F. 02 40 44 60 90 - Ets public - N° SIREN 130 008 105 - APE 9411 Z - www.NantesStNazaire.cci.fr